Ondes URBAINES
VILLES DE FRANCE
VILLES & AGGLOMÉRATIONS

jeudi 07 Avril 2022 - n°340

**Agenda -** Notez bien !
**Evénement -** Congrès de Villes de France : les inscriptions sont ouvertes !
**Centre-ville et Commerce -** Villes de France a rencontré Alain Di Crescenzo, président de CCI France
**Habitat -** Publication du bilan 2021 d'Action Logement en faveur des centres-villes
**Centre-ville et Commerce -** Mission de contrôle du Sénat pour les centres-villes et les centres-bourgs
**Enseignement supérieur -** Retour sur le séminaire annuel du réseau des collectivités locales pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation à Clermont-Ferrand
**Gestion -** « Gérer mes biens immobiliers »
**Culture -** Reconduction de l'opération « l'été culturel » par le ministère de la Culture
**Numérique -** Propositions du Sénat pour la cohésion numérique des territoires
**Numérique -** WeTechCare organise un webinaire autour des enjeux d'inclusion numérique dans les territoires

## AGENDA

### Notez bien !

**SAVE THE DATE**
**Congrès de *Villes de France***
**Lundi 11 & mardi 12 juillet 2022 , *Fontainebleau***

***Acceder au site dédié***
***Pour vous inscrire***

## EVÉNEMENT

### Congrès de Villes de France : les inscriptions sont ouvertes !

Les 11 et 12 juillet prochains, *Villes de France* tient son congrès annuel à Fontainebleau (77) : *" 5 ans pour réussir dans les Villes de France "*.
Au programme de ces deux jours : des tables-rondes sur les grands enjeux de la prochaine mandature, l'intervention de grands témoins, des débats d'idées et des visites spectaculaires à commencer par le château royal de Fontainebleau.
Les maires et élus locaux des villes moyennes sont attendus nombreux pour échanger et partager leurs bonnes pratiques autour des enjeux financiers, de transition écologique, de la santé, des centres-villes et du commerce, ou encore de l'éducation.
Dès maintenant, vous pouvez vous inscrire en ligne et découvrir le pré-programme.
Vous pourrez également préparer votre venue à Fontainebleau (déplacement + hébergement) grâce au site internet dédié.

## CENTRE-VILLE ET COMMERCE

### Villes de France a rencontré Alain Di Crescenzo, président de CCI France

Caroline Cayeux, maire de Beauvais et présidente de *Villes de France*, avec Luc Bouard, maire de La Roche-sur-Yon, et Jérôme Baloge, maire de Niort, ont rencontré Alain Di Crescenzo, le nouveau président de CCI France le mercredi 6 avril pour évoquer la phase 2 d'Action Cœur de Ville (2023 et 2026). L'objet de cette rencontre de *Villes de France* était de poursuivre les échanges réguliers

avec le réseau des CCI France en matière de revitalisation économique et commerciale en centre-ville. Les élus ont souhaité aborder les sujets du renforcement du partenariat de travail avec les chambres consulaires et spécialement les CCI sur le sujet du commerce. Avec le président de CCI France, la poursuite de la transformation numérique des commerces a été considérée comme un levier d'amélioration du programme pour les trois prochaines années. Le contenu du catalogue des offres des CCI (nommé *« SoluCCIo »*) a aussi vocation à faire partie des échanges à venir avec *Villes de France*. De plus, la question de la transmission d'entreprises commerciales en centre-ville à de nouvelles générations est apparue déterminante dans un contexte de forte mutation. L'association *Villes de France* a rappelé son souhait d'une restauration d'un dispositif équivalent au FISAC, et surtout doté de moyens suffisants, pour soutenir le commerce. Enfin, le thème du *« quick commerce »* et des *« dark stores »* - avec les risques d'une moindre fréquentation des rues concernées en centre-ville et l'apparition de vitrines peu esthétiques - est apparu comme un nouvel axe à construire dans les prochains mois avec CCI France.

## HABITAT

### Publication du bilan 2021 d'Action Logement en faveur des centres-villes

Action Logement vient de publier son bilan 2021 relatif à son intervention en faveur du programme Action Cœur de Ville (ACV). Action Logement, en tant que financeur et partenaire accompagne les opérateurs et collectivités non seulement dans la conception et le montage des opérations mais également dans leur mise en œuvre. Comme tous les ans depuis le début du programme, Action Logement s'attache à présenter le détail des avancées de cette intervention spécifique auprès des villes moyennes bénéficiaires du programme. C'est aussi l'occasion de présenter les caractéristiques des opérations financées dans le cadre du programme, notamment le volet des opérations d'acquisition-amélioration, spécifiquement pris en charge par le programme ACV. L'Agence rappelle en introduction la philosophie de son soutien au programme Action Cœur de Ville, *« avec la triple ambition de redynamiser les centres de villes moyennes, améliorer le cadre de vie et conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire »*. Ce document montre aussi que l'accélération des opérations intervenue en 2021 permet de mesurer les effets de l'intervention directe d'Action Logement pour la réussite du programme national Action Cœur de Ville.

Pour découvrir le document

## CENTRE-VILLE ET COMMERCE

### Mission de contrôle du Sénat pour les centres-villes et les centres-bourgs

Le Sénat a récemment lancé une Mission de contrôle pour évaluer la politique de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs. Cette mission sera l'occasion de refaire le point sur les politiques publiques mises en place ces dernières années pour la revitalisation. Que ce soit le programme *« Action cœur de ville »* (ACV) lancé en 2017, et le programme *« Petites villes de demain »* (PVD) lancé en 2020, tous deux pilotés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Organisée par la Délégation aux collectivités territoriales, présidée par Françoise Gatel, et la Délégation aux entreprises, présidée par Serge Babary, cette mission rendra ses conclusions en septembre 2022.
Dans le cadre de cette mission, les sénateurs ont souhaité interroger les élus sur leur perception des apports des récentes politiques publiques pour la revitalisation des centres-villes. Simple et rapide, cette consultation prend moins d'une dizaine de minutes. *Villes de France* a remis sa contribution écrite sur ce sujet le mardi 29 mars dernier afin de faire un état des lieux et de rendre ses propositions pour l'avenir. L'association invite chaque élu qui le peut à répondre à cette consultation. Celle-ci est ouverte jusqu'au 22 avril 2022 et disponible à cette adresse.
Longtemps ignorée des politique publiques, la dévitalisation des centres-villes est un enjeu majeur pour tous les territoires. Les villes moyennes ont particulièrement souffert de ce phénomène ces dernières années. L'association est résolument engagée contre ce phénomène. À travers une délégation dédiée*, elle participe régulièrement aux réunions de la Task Force qui a pour but d'aboutir à la rédaction d'un rapport qui sera remis en juin au prochain gouvernement pour la suite du programme Action Cœur de Ville.
**Cette délégation de Villes de France était composée de Caroline Cayeux, Maire de Beauvais, présidente de la CA du Beauvaisis ; Frédérique Macarez, maire de Saint Quentin, présidente de la CA du Saint-Quentinois ; Jérôme Baloge, maire de Niort, président de la CA de Niort ; Frédéric Chéreau, maire de Douai ; Gil Avérous, maire de Châteauroux, président de Châteauroux Métropole ; Yves Nicolin, maire de Roanne, président de Roannais Agglomération ; Nicolas Langlois, maire de Dieppe ; Isabelle Le Callennec, maire de Vitré, présidente de Vitré Communauté et Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau*

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Retour sur le séminaire annuel du réseau des collectivités locales pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation à Clermont-Ferrand

Les 5 & 6 avril, *Villes de France* et les associations du bloc local pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI) (AVUF, France Urbaine, FNAU et Intercommunalités de France) ont organisé leur séminaire annuel à Clermont-Ferrand : *« Universités, entreprises, territoires : des écosystèmes en consolidation pour une innovation plus durable et inclusive »*.
Au programme, plusieurs ateliers autour de l'articulation qui existe entre ces différents acteurs de l'écosytème de l'enseignement supérieur et de la recherche, à travers les statégies d'innovation, les campus des métiers et des qualifications (CMQ), pour certains d'excellence (CMQE), l'irrigation entre grands centres universitaires et villes moyennes ou encore la gouvernance locale.
Concernant les villes moyennes, deux ateliers leur étaient dédiés : le premier, sur le rapprochement entre formation et besoins économiques locaux, et le second, sur l'irrigation des activités académiques des grands centres universitaires. Les participants ont ainsi pu découvrir comment l'Université Clermont Auvergne intègre à sa dynamique ses campus territoriaux grâce notamment à l'initiative I-Site mais aussi à la mise en place de CMQ pour assurer le développement économique des territoires.
Le fonctionnement Occitan a également été présenté par Maud Le Huong, directrice du département Réseau des Sites Universitaires à l'Université Fédérale de Toulouse. Une structure originale qui anime les villes d'équilibre accueillant un campus universitaire. Enfin, l'exemple du territoire de Vichy, s'appuyant sur le thermalisme et le sport-santé, pour développer une activité universitaire et économique a fortement intéressé les participants.
L'occasion également de découvrir le fonctionnement et le projet d'excellence territorial clermontois. Tout d'abord avec la présentation du Hall 32, lieu unique de formation et de valorisation des métiers de l'industrie, initié et porté par les entreprises locales et la première d'entre elles, Michelin, ainsi que le Rectorat et quelques acteurs institutionnels. Puis, à l'Institut d'Auvergne-Rhône-Alpes du Développement des Territoires (IADT), où François Rage, 1er vice-président de Clermont Auvergne Métropole, Mathias Bernard, président de l'Université Clermont-Auvergne et Laurent Rieutort, directeur de l'IADT, se sont exprimés sur l'identité du territoire de Clermont-Ferrand.
Un compte-rendu détaillé et complet de chaque atelier sera envoyé dans les prochaines semaines.

## GESTION

### « Gérer mes biens immobiliers »

Un service en ligne de la DGFiP va monter en puissance à compter de l'automne prochain, avec la dématérialisation de certaines procédures de gestion des biens immobiliers sur impots.gouv.fr. Il s'agit de la plateforme *« Gérer mes biens immobiliers »* supervisée par la Direction générale des Finances publiques.
Ce service s'adresse aux propriétaires qui souhaitent pouvoir consulter toutes les caractéristiques de leurs biens immobiliers, facilement et en un seul coup d'œil.
Particulier, professionnel ou collectivité locale, peuvent désormais avoir une vision de l'ensemble de leurs biens bâtis situés en France ainsi que leurs caractéristiques, comme l'adresse et le descriptif du local, la nature du local, les lots de copropriété... depuis l'espace sécurisé.
Ce service concerne potentiellement 34 millions d'usagers propriétaires de locaux ou titulaires d'un droit réel (usufruitier ou nu-propriétaire, indivisaire...).
Ce service va progressivement s'enrichir de fonctionnalités pour permettre de réaliser l'ensemble des démarches qui concernent un bien.
À terme, ce service permettra :
- de répondre en ligne aux obligations déclaratives relatives aux locaux,
- de dématérialiser les déclarations foncières,
- de liquider les taxes d'urbanisme,
- de déclarer l'occupant des locaux d'habitation,
- ou encore de collecter auprès des propriétaires, dans le cadre de la révision des valeurs locatives, les loyers des locaux d'habitation mis en location.

D'ici la fin de l'année, il sera possible de réaliser ses déclarations foncières et celles relatives aux taxes d'urbanisme.
A compter de 2023, les utilisateurs pourront effectuer, via ce service et à tout moment, la déclaration de la situation d'occupation d'un local d'habitation et de loyer si celui-ci est loué.
La DGFiP poursuit ainsi la modernisation de ses services, en rendant accessible, en toute transparence, les informations qu'elle détient et en simplifiant les démarches pour ses usagers.

## CULTURE

### Reconduction de l'opération « l'été culturel » par le ministère de la Culture

Lancé en 2020, *" L'été culturel "* est une opération nationale qui vise à soutenir des propositions artistiques et culturelles (concerts, représentations, ateliers, projets participatifs...), toutes disciplines confondues, ayant lieu en juillet et août. L'opération se décline en *« Vacances culturelles »* en outre-mer. L'objectif de cette opération est de favoriser la participation à la vie culturelle, avec des propositions gratuites accessibles à toutes et tous, ciblant en particulier les Français ne partant pas en vacances, les jeunes publics et les publics empêchés (personnes âgées résidant en EHPAD, personnes en établissements pénitentiaires, personnes en établissements de soin). Une attention particulière est portée aux territoires prioritaires : les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales. L'été culturel est en cela un facteur d'attractivité des territoires. Les projets favorisant la participation des habitants ainsi que les actions hors-les-murs sont soutenues en priorité. Cette opération est essentiellement portée par les services déconcentrés (DRAC-DAC-MAC-DCJS) qui soutiennent des projets initiés sur leur territoire. Le Ministère de la Culture vient de publier une brochure intitulée *« La culture en commun »* qui dresse le bilan de l'été culturel 2021. Pour la reconduction de l'opération en 2022 et comme lors des éditions précédentes, le partenariat avec les collectivités territoriales sera privilégié. Dans le cas où une collectivité territoriale ou une intercommunalité souhaiterait proposer un projet, elle sera invitée à se rapprocher de sa DRAC. *(crédits photo © Ministère de la Culture)*

En savoir plus
Brochure bilan 2021

## NUMÉRIQUE

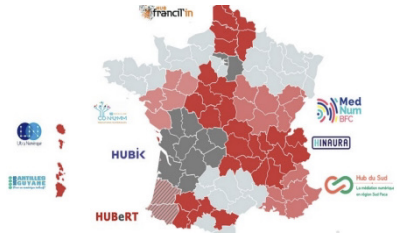


### Propositions du Sénat pour la cohésion numérique des territoires

Les sénateurs de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable ont formulé 20 propositions pour renforcer la cohésion numérique des territoires. Dans une enquête réalisée en 2020, 51 % des personnes interrogées par la Banque des territoires déclaraient avoir déjà renoncé à effectuer une démarche en ligne, dont 68 % à cause du manque de clarté de celle-ci. La rapporteure Patricia Demas a mené une consultation en ligne des élus locaux. Sur la base de ces travaux, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable a formulé 20 propositions simples et pragmatiques au profit des acteurs locaux, notamment :

- définition d'une feuille de route nationale sur l'inclusion numérique, avec des objectifs clairs et un calendrier pour les atteindre
- élaboration de *« boîtes à outils de l'inclusion numérique »* pour les collectivités territoriales
- création de coalitions locales afin de favoriser la coordination des interventions territoriales et des financements en matière d'inclusion numérique
- pérennisation du financement par l'État des Conseillers numériques France Services, a minima jusqu'en 2025.

Accéder aux propositions

## NUMÉRIQUE

### WeTechCare organise un webinaire autour des enjeux d'inclusion numérique dans les territoires

WeTechCare organise jeudi 21 avril de 9h à 10h30 un webinaire afin d'échanger autour des enjeux liés à l'inclusion numérique dans les territoires. Il y sera notamment question des dispositifs développés pour soutenir les politiques numériques inclusives (France Service, Pass numérique, Aidant Connect) mais également de bénéficier du retour d'expérience d'une collectivité locale, celle du Département de la Manche.
Pour vous inscrire

**Edité par Villes de France**
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
**http://www.villesdefrance.fr**
© O.U. © Fotolia

**Directeur de la publication**
Gil Avérous
**Directeur délégué**
Jean-François Debat

**Rédacteur en chef**
Guillaume Ségala
**Rédaction**
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard
**Secrétariat**
Anissa Ghaidi